

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la
santé

ARRÊTÉ

portant composition du jury de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps de secrétaire administratif relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2013

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant de la catégorie B pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps de secrétaire administratif relevant des ministres chargés des affaires sociales, au titre de l'année 2013 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Véronique DE BADEREAU	Secrétaire générale à l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie <u>Présidente</u>
Mme Isabelle BEAUVAIS	Attachée principale d'administration des affaires sociales à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes Côte d'Azur
M. Franck DESTON	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale à l'Agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais
Mme Joëlle POIRIER	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines
M. Florent BOSCH	Inspecteur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France
Mme Corinne PARIS	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'Agence régionale de santé de Picardie
M. Jean-Marc SIRY	Conseiller d'administration scolaire et universitaire à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
M. Sébastien GALLEYN	Secrétaire général à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse
Mme Christine GERNELLE	Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne
M. Robert GUTIERREZ	Attaché principal d'administration des affaires sociales à la délégation à l'information et à la communication

Article 2

Ce concours est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 SEP. 2013

Le Chef de bureau du recrutement

Eric MIGEVANT